

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 017-25

Objet : RS - Accompagnement à l'archivage - Avenant n° 1 à la convention avec le Centre de gestion de la Savoie

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 13 février 2025

délibération n° 017-25

objet **RS - Accompagnement à l'archivage - Avenant n° 1 à la convention avec le Centre de gestion de la Savoie**

Thierry Repentin en l'absence Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, rappelle que Grand Chambéry a signé une convention pluriannuelle avec le Centre de gestion de la Savoie (Cdg73) relative à la mise en œuvre de la mission d'archivage du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

L'article 6 de cette convention prévoit les modalités de participation de Grand Chambéry.

Le Conseil d'administration du Cdg73, lors de sa séance du 27 novembre 2024, a décidé de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2025, ces modalités, s'agissant des frais de déplacement et de repas inhérents à ces missions. Ceux-ci seront désormais facturés sous forme de forfait de 45 € pour le déplacement et 20 € pour le repas.

Le tarif pour une journée de travail est inchangé et reste fixé à 230 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau tout type de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement,

Vu la convention n° 41-2024/2026 relative à la mission pluriannuelle d'archivage entre le Cdg73 et Grand Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention n° 41-2024/2025 relative à la mission pluriannuelle d'archivage entre le Cdg73 et Grand Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

017-25

Objet de l'acte :	RS - Accompagnement à l'archivage - Avenant n° 1 à la convention avec le Centre de gestion de la Savoie
Classification Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	Projet avenant n°1 - convention mission pluriannuelle archivage CdG73

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33085H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33085H1

Date de transmission en Préfecture :	17 février 2025
Date de réception en Préfecture :	17 février 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 17 février 2025